

LA LETTRE DE GALLY MAULDRE

Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche

La mutualisation est en marche !



sommaire

Le mot du Président

Vie intercommunale

Dossier du mois

Culture/Sport

Rétrospective

Développement économique, emploi, habitat, agriculture, tout cela non seulement fait bon ménage chez nous mais se dynamise avec harmonie et équilibre. Gally Mauldre voit son attractivité grandir dans chacun de ces domaines.

Plan Très haut débit, salon de l'emploi « Job Win », SCOT et mutualisations intercommunales, tous ces outils d'investissements et d'actions sont mis en œuvre pour faire croître nos ressources locales et celles de tous les habitants de Gally Mauldre.

Dans un contexte où l'Etat nous coupe les vivres, ce n'est évidemment pas simple à réaliser, mais c'est si nécessaire qu'il nous faut déborder d'énergie et de créativité pour relever ces défis que la crise nous lance et ainsi faire de Gally Mauldre une terre d'avenir où il fait bon vivre.

Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Conseiller départemental
des Yvelines



Le développement économique

Une des caractéristiques de notre communauté de communes est d'être « rurale » et cet aspect lui a permis de rester dans sa configuration lorsque les regroupements récents ont été décidés.

En effet, un déplacement au sein du territoire intercommunal permet d'apprécier un paysage avec de nombreuses exploitations agricoles, des fermes bio, des établissements horticoles, etc.

Cependant, nous bénéficions aussi dans nos communes de la présence de nombreuses entreprises artisanales, de diverses TPE ou PME, ainsi que d'une offre commerciale diversifiée de proximité.

Plusieurs de nos communes disposent de zones d'activités où sont installées des entreprises semi-industrielles, de gros et de services.

Enfin, notre territoire compte un nombre élevé d'entreprises individuelles exerçant des activités libérales, de services ou liées aux nouvelles technologies.

Il est prévu une information économique vers les résidents de nos villages pour une meilleure connaissance de ce tissu économique.

Promouvoir un développement harmonieux s'intégrant à notre environnement naturel correspond d'une part au maintien et à la création d'emplois sur place, et d'autre part assure des ressources à notre communauté de communes qui perçoit une partie de la fiscalité payée par les acteurs économiques.

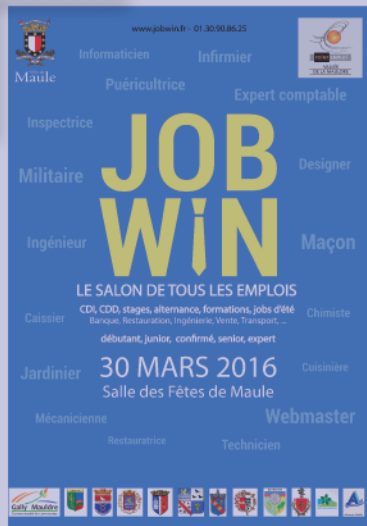
Les améliorations en cours et à venir des infrastructures (RD307, Très haut débit, transports) vont permettre d'accroître l'attractivité économique de notre territoire et sont dès à présent des atouts vis à vis de candidats potentiels.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous-mêmes ou des personnes de votre entourage ont des projets pouvant éclore dans notre communauté de communes.

Gilles STUDNIA
Vice-président délégué
au développement économique
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche



L'emploi



L'emploi ! Un terme récurrent, une préoccupation permanente de vos élus. De nombreuses actions en sa faveur sont réalisées au quotidien, des outils numériques mis en oeuvre comme le site de l'association des communes de la Vallée de la Mauldre (ADEVM) ainsi que sa liste de diffusion sur Twitter et sur Facebook.

Autre action d'envergure, le mercredi 30 mars 2016, toute notre intercommunalité se joindra à ces communes pour organiser à Maule le salon Job'Win (<http://www.jobwin.org>) pour vous permettre de rencontrer des organismes publics et privés à la recherche de talents, de compétences et trouver ainsi votre job d'été, votre stage, votre formation en alternance, votre emploi.

Et puisque ce numéro est consacré à la mutualisation, n'oublions pas un élément essentiel, celle de l'information et du savoir : nous avons besoin de vous, employeurs, salariés, artisans, commerçants, libéraux, actifs ou non, étudiants, retraités, vous tous qui êtes au fait des offres et besoins du tissu économique.

Agissez avec nous pour l'emploi, soyez à l'affût des offres ou besoins que vous identifieriez dans votre entreprise, votre commerce, votre entourage... Informez aussitôt les associations ou élus en charge de l'emploi dans vos communes afin que nous puissions agir et mettre en relation les compétences.

Association pour le Développement de l'Emploi dans la Vallée de la Mauldre (ADEVM) :
☎ 01.30.90.86.25 - <http://adevm.org> @adevm_asso
<http://www.jobwin.fr>

Olivier LEPRÊTRE
Conseiller municipal délégué
à l'emploi et au numérique
Commune de Maule



Valorisation de l'urbanisme et de notre territoire

La mutualisation est en marche également dans le domaine de l'urbanisme et de la valorisation de notre territoire.

Notre communauté de communes est dotée depuis maintenant un an d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce Schéma, élément fondateur de notre intercommunalité, couvre l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Le SCoT Gally Mauldre a pour ambition d'être à la fois le document de base de l'aménagement de l'espace communautaire mais également un outil indispensable pour notre développement économique, la préservation et la valorisation des 10000 hectares de nos 11 communes.

Le SCoT Gally/Mauldre prévoit notamment :

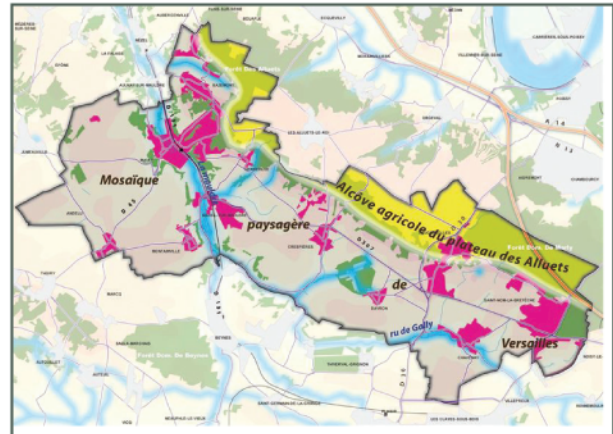
- ✓ l'équilibre entre surfaces urbanisées, agricoles et naturelles, au regard notamment des objectifs de limitation de la consommation foncière
- ✓ les objectifs de développement des offres de transport en commun et des zones urbanisées desservies par ces transports collectifs
- ✓ les moyens à mettre en oeuvre afin de garantir le maintien et la restauration des réservoirs de biodiversité
- ✓ les objectifs d'implantation des activités :
 - ☞ de services,
 - ☞ artisanales,
 - ☞ commerciales.

Le SCoT s'intercale dans une « hiérarchie des normes », entre le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et les Plan Locaux d'Urbanisme des communes. C'est un document pivot pour mener à bien le projet de notre territoire.

Certains documents doivent être rendus compatibles avec les objectifs du SCoT par exemple, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le SCoT représente la volonté partagée des 11 communes de voir notre territoire doté d'un document, affirmant le cadre d'un développement harmonieux, qui place les habitants et leur environnement au centre de ses préoccupations.

D'un point de vue opérationnel, notre communauté de commune a créé, dès l'origine en 2013, un pôle urbanisme. Ce service Instructeur, à la disposition de toutes nos communes, intervient en lieu et place de l'État qui s'est désengagé de cette mission.



Mission que les services de l'État assuraient sans contrepartie financière des communes et qui, lors du transfert aux collectivités, n'a donné lieu à aucun accompagnement financier de sa part. C'est donc dans un objectif de bonne gestion et de mutualisation des moyens existants que l'intercommunalité a mis en place ce service.

Vous trouverez au pôle urbanisme, installé à Feucherolles, à la fois l'écoute, la disponibilité et surtout la compétence des agents qui sauront vous conseiller lors de vos démarches pour l'obtention d'un Permis de Construire, d'une Déclaration Préalable ou d'un Certificat d'Urbanisme.

Il est à noter que seule la compétence instruction a été transférée à l'intercommunalité, chaque commune conserve la maîtrise de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de sa décision suite à l'avis du pôle urbanisme.

Poursuivant notre objectif de rationalisation des actions et des services, le SCoT et le pôle urbanisme sont, entre autres, l'expression de notre volonté de rendre l'échelon de proximité de l'intercommunalité le plus efficient possible.

- À ce jour, l'organisation territoriale de la France est la suivante :
- ✓ 36 529 communes
 - ✓ Intercommunalités :
 - ☐ Syndicats de communes (13 399 SIVU, SIVOM, syndicats mixtes sans fiscalité propre)
 - ☐ Communautés de communes, d'agglomération ou urbaines (2 145 établissements à fiscalité propre)
 - ✓ 96 départements
 - ✓ 13 régions (suite à la fusion effective au 1^{er} janvier 2016)

Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des territoires Outre-Mer
Source INSEE au 1^{er} janvier 2015

Denis FLAMANT
1^{er} vice-président délégué
à l'aménagement,
au logement, à l'environnement,
à la communication
Maire de Chavenay



Les manifestations culturelles

L'organisation des manifestations culturelles par la CCGM a débuté depuis plus d'un an, temps très court pour voir se développer une politique générale, mais cette première année a eu le plaisir de voir se développer plusieurs spectacles de qualité : la comédie musicale «Flash-Back» en décembre 2014, le rallye découverte en famille de nos villages dont deux éditions ont eu lieu en octobre 2014 et 2015, le concert Jazz exceptionnel de Viktor Lazlo en mai 2015, «le mois off Molière» en juin en soutien au Printemps de la Plaine de Versailles, la pièce de théâtre de Manon Rony, venue du Café de la Gare.

Ces manifestations de grande qualité ont eu plusieurs fois un taux remarquable de fréquentation. Notre grand travail en 2016 et dans les années à venir sera de fidéliser le public et les partenaires pour améliorer la fréquentation de nos manifestations.

Installées sur notre territoire, à vocation communale, elles deviendront intercommunales sans représenter un coût substantiel supplémentaire, il s'agira du : Festival du cheval de Bazemont, le Festival de la bande dessinée de Crespières, le salon des arts de la Vallée de la Mauldre en regroupant les autres salons existants et présentera de nouveaux artistes venant de nos territoires. Ainsi de belles mutualisations de nos différentes manifestations, qui patissent parfois de leur isolement, sont à créer.

Des rencontres inter-villages sont aussi envisagées afin de resserrer les liens entre nos habitants, les nombreux organisateurs et les bénévoles.

Donc à bientôt à tous autour de ces futures rencontres et manifestations culturelles !

Olivier RAVENEL

Vice-président délégué
aux petites communes et
aux manifestations culturelles
Maire d'Andelu



Rétrospective



Inauguration du pôle sportif
Teddy Riner à Saint-Nom-la-Bretèche



Février 2016 : Théâtre à Andelu
«LE COACH»



Marché de Noël organisé par l'association Dynam'it
en partenariat avec la mairie de Mareil-sur-Mauldre



Salle comble à Andelu !

Bulletin intercommunal de la Communauté de communes Gally Mauldre

Siège social : Mairie de Maule - place de la Mairie - 78580 MAULE - ☎01.30.90.49.00 - www.cc-gallymauldre.fr

Directeur de publication :

Laurent RICHARD - Président de la Communauté de communes Gally Mauldre

Rédaction, conception et réalisation :

Service communication CCGM ☎ 01.30.90.49.12

Photos : Service communication CCGM

Tirages : 12 000 exemplaires

Reproduction totale ou partielle de photographie ou de texte interdite. Certains documents tels que les textes et les photos sont directement fournis par les municipalités de la CCGM. A la lecture de ce bulletin intercommunal, merci de faire savoir au service communication toute éventuelle.

